

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	05 Février 2018	Séance du : 14 Février 2018
		L'An Deux Mille dix-huit, le 14 Février à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	<u>Votes : 39</u>	
Présents : 30	Pour : 39	
Absents : 6	Contre : 0	
Représentés : 9	Abstention : 0	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme. Maryse FABRE (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme. Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme. Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme. Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme. Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain BLANQUER (Lieuranc Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmasclie), M. Rémy BOUTELOUP (Villeneuve)

Absents représentés : Mme. Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Claude REVEL (Canet) représenté par M. Miche SABATIER (Canet), Mme. Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault) représentée par Mme. Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) représenté par Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Francis BARDEAU (Nébian) représenté par Mme. Sylvie MALMON (Nébian), Mme. Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Daniel VIALA (Mérifons), Mme. Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan)

Absents : M. Denis MALLET (Cabrières), M. Marc FAVIER (Canet), Mme. Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Jean COSTES (Salasc)

## **Objet : Réhabilitation du Théâtre de Clermont l'Hérault – Demandes de subventions**

Monsieur LACROIX rapporte :

Le Théâtre de Clermont l'Hérault « Le Sillon » est une scène conventionnée dédiée aux spectacles d'arts vivants.

Implanté au cœur de ville le long des allées Salengro il occupe une place structurante, profondément ancré dans la mémoire collective. Avec sa façade principale néo-classique il affirme son identité patrimoniale et architecturale. Sa dernière restructuration date des années 80.

Bien qu'ayant fait l'objet de diverses phases de mise en conformité au cours du temps, le fonctionnement de la salle n'est plus adapté aux exigences contemporaines du spectacle : le fonctionnement original du gradinage et de scène modulable est aujourd'hui caduque et le lieu n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. Par ailleurs les équipements et aménagements sont vétustes.

L'ensemble doit être totalement restructuré en prenant en compte différents enjeux.

D'abord l'enjeu architectural et urbain.

Le Théâtre est implanté en cœur de ville et a une vocation culturelle et sociale à l'échelle de la Communauté de communes et de son bassin de population. Ce caractère structurant d'équipement public à vocation culturelle doit être réaffirmé.

Ainsi le projet architectural sera développé comme un marqueur de l'identité du territoire alliant modernité et identité patrimoniale.

Notamment une extension de type verrière est attendue coté allée Salengro de manière à optimiser les espaces d'accueil. A l'image des terrasses et cafés et restaurants mitoyens cette extension sera conçue sur le domaine public et devra à ce titre être démontable. Elle s'attachera à s'harmoniser et valoriser les caractéristiques identitaires et patrimoniales de la façade existante.

L'enjeu fonctionnel ensuite.

Le théâtre sera conçu comme un outil performant adapté aux attentes contemporaines du spectacle d'art vivant des artistes techniciens et spectateurs et un lieu d'échange de communication ouvert à tous.

Ainsi les volumes et espaces seront reconsidérés et les équipements remis à niveau (électricité, chauffage, ventilation, désenfumage.). L'isolement et le traitement acoustique devront être optimisés et la mise en conformité vis-à-vis des règles incendie et accessibilité PMR devra être réalisée.

L'estimation du coût prévisionnel des travaux s'élève à 1 600 000 € HT soit 1 920 000 euros TTC.

Le plan de financement prévoit une part d'autofinancement à hauteur de 20 %. Le cofinancement attendu de nos partenaires est de 80 % du coût global HT soit 1 280 000 euros.

Le planning prévisionnel des travaux prévoit une durée de réalisation de 22 mois à compter du choix du Maître d'œuvre.

La consultation pour l'attribution d'un maître d'œuvre se fera au cours du dernier trimestre 2018.

Monsieur LACROIX propose aux membres du conseil communautaire de solliciter tous les partenaires possibles afin d'obtenir les cofinancements les plus élevés possibles.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**DECIDE** de solliciter tous les partenaires possibles afin d'obtenir les cofinancements les plus élevés possibles.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture  
LACROIX 00355-20180220-2018-02-14-23-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2018  
Date de réception préfecture : 20/02/2018